# TRAVAILLER AU CENTRE POMPIDOU

## EMPLOI

L'effectif permanent en 2009 dépasse les 1100 agents auxquels s'ajoutent près de 600 agents effectuant une ou plusieurs vacations dans l'année.

97% des agents travaillant pour le Centre Pompidou sont des agents non-titulaires de la Fonction Publique. 3% sont des fonctionnaires accueillis en détachement sur contrat d'établissement.

Les dispositions générales du décret sur les agents non-titulaires de l'Etat s'appliquent au personnel du Centre (décret n°86-83 du 17 janvier 1986, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat).

Un statut particulier fixe les droits, les obligations, les salaires et prévoit des modalités spécifiques de recrutement et d'avancement (Statut du personnel contractuel du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou).

Un règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement (hygiène, sécurité, accès aux différents sites, procédures et sanctions disciplinaires…).

Lors de son recrutement l'agent est placé dans un groupe (de I à IV) qui dépend de sa qualification et à un échelon (de 1 à 13) qui dépend de son expérience. Il en résulte un indice qui détermine en grande partie son salaire. Le salaire de base correspond à l'indice multiplié par la valeur du point. S'y ajoutent une indemnité de résidence et d'éventuelles primes spécifiques liées à la fonction.

Tous les trois ans environ, les agents bénéficient d'un avancement automatique d'échelon. Mais ils peuvent, chaque année, bénéficier d'une mesure d'avancement accéléré, après avis de la commission administrative paritaire.

## FORMATION

Le droit d'accès à la formation professionnelle continue est garanti aux agents du Centre Pompidou recrutés sur contrats permanents de même qu'aux agents recrutés sur contrat à durée déterminée durant la période de leur contrat.

Le plan de formation du Centre Pompidou, dont le budget annuel correspond à environ 1% de sa masse salariale, vise à satisfaire à la fois des objectifs de


© Centre Pompidou

développement des compétences (formations collectives répondant à des besoins ou des thématiques d'intérêts communs), et des demandes individuelles émanant des agents (bilans professionnels, congés formation, validation des acquis de l'expérience, …).

Les nouveaux droits introduits par la réforme de formation professionnelle tout au long de la vie, dont le droit individuel à la formation (DIF), sont désormais applicables aux agents du Centre Pompidou.

## MOBILITÉ

Les agents du Centre Pompidou ont la possibilité de changer de poste au sein de l'établissement en se portant candidat sur un poste déclaré vacant.

Les candidatures sont examinées par une commission administrative paritaire de « mobilité », qui se réunit environ une fois par mois et statue sur les candidatures reçues. L'avis émis par la CAP est soumis à la décision du Président du Centre.

## ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Depuis mars 2009, le Centre Pompidou s'est doté d'un pôle recrutement et carrière dont l'une des missions est le suivi individualisé des carrières : conseil, information et orientation professionnelle, accompagnement dans le cadre de projets individuels ou préparation à la mobilité. Cette offre est ouverte à l'ensemble du personnel de l'établissement.

## VIE SOCIALE

L'action sociale se traduit, au sein du Centre Pompidou, par un accueil et un suivi personnalisé de chaque agent par l'assistante sociale de l'établissement.

Celle-ci accueille, informe et oriente les agents sur les procédures, les droits et les différents acteurs de l'action sociale.

Elle répond à toute question relevant de l'accès au logement social, des aides financières exceptionnelles, des prestations sociales accordées par le ministère de la Culture, ou de l'information en matière de mutuelles.


© Centre Pompidou

## SANTÉ AU TRAVAIL

Le service médical de prévention du Centre Pompidou est chargé d'assurer la surveillance médicale de ses agents.

Il organise les campagnes annuelles de vaccination contre la grippe. Le médecin de prévention veille à la préservation de la qualité des conditions de travail et répond aux demandes d'adaptation ou d'aménagement de postes de travail.

## CULTURE ET LOISIRS

L'Association du Personnel du Centre Pompidou (APCP), ouverte à tous les agents du Centre Pompidou (agents permanents, vacataires, personnes sous contrat spécifique et retraités) propose une offre très diversifiée : accès à des activités culturelles (chorale, cours de dessin, peinture et encadrement, bibliothèque), et de loisir (voyages, sports, ..).

Le centre de loisirs du Centre Pompidou propose ateliers artistiques et activités culturelles aux enfants des agents entre 6-7 ans et 11 ans tous les mercredis hors vacances scolaires.


© Centre Pompidou